ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 2331

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'intérêt et l'importance qui s'attachent, pour la France, à être, notamment pour la communication, dans les écoles et les familles, aussi proches que possible d'Internet. Actuellement, 80 % des écoles sont déjà connectées, en Amérique du Nord, ainsi que de nombreux foyers. Il s'agit d'une source inépuisable de savoir qui fera, dès demain, partie de notre quotidien comme la télévision ou la radio. Or, en France, le coût de l'accès et de l'utilisation d'Internet est important. Comment peut-on considérer que France Télécom, qui se propose de « nous faire aimer l'an 2000 », pratique des tarifs dissuasifs ? Or il s'agit d'une nouvelle culture qui se fera, de toute façon, à l'échelle planétaire, avec ou sans notre pays. Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle à cet égard, en liaison avec de nombreux ministères.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie s'est donné pour objectif de mettre à la disposition de tous les élèves et de tous les enseignants les nouveaux outils et services de la société de l'information, en relation avec les collectivités locales. Il est en particulier prévu que tous les lycées, tous les collèges et les écoles primaires disposent d'une ouverture de leur parc informatique sur les réseaux externes (Internet) avant la fin de l'an 2000. L'effort à faire ne concerne pas seulement le coût des télécommunications. La mise en réseau externe doit s'appuyer, au moins pour les lycées et collèges, sur une mise en réseau interne des équipements, de manière à favoriser l'accès aux ressources depuis les divers lieux d'apprentissage de l'établissement tout en assurant une meilleure maîtrise des usages pédagogiques par le développement d'outils en local (mémorisation de séquences pédagogiques, développement de services internes...). Au-delà, le développement des réseaux ne peut trouver tout son sens et son efficacité que s'il est accompagné de mesures concernant le développement de ressources pédagogiques, la formation des personnels, la maintenance et l'assistance pédagogique et technique aux usagers. Ces mesures s'inscrivent dans les priorités du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie concernant le développement de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. Les télécommunications représentent néanmoins un élément déterminant dans la période actuelle en France. Des discussions ont été engagées avec France Télécom dans le but de disposer d'une offre adaptée aux besoins des lycées, collèges et écoles. Un accord devrait voir le jour prochainement, avec un tarif avantageux, sur la base d'une facturation au forfait, mieux adaptée au mode de fonctionnement des établissements que le paiement à l'usage, et présentant l'avantage de ne pas pénaliser les enseignants les plus dynamiques.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE2331

Numéro de la question : 2331
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2688
Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4500